

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2026

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025 et de la réunion jointe (ECB, MOTP, AI) du 6 juin 2024
2. Examen de la motion de Monsieur Franz Fayot relative à la participation luxembourgeoise à l'élaboration d'un futur traité de non-prolifération des combustibles fossiles
3. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Franz Fayot, Mme Françoise Kemp, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring

M. Gilles Baum remplaçant Mme Simone Beissel
M. Marc Hansen remplaçant M. Gusty Graas

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Thomas Schoos, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Michel Lemaire

*

Présidence : M. Luc Emering, Vice-Président de la Commission

*

- 1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025 et de la réunion jointe (ECB, MOTP, AI) du 6 juin 2024**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. Examen de la motion de Monsieur Franz Fayot relative à la participation luxembourgeoise à l'élaboration d'un futur traité de non-prolifération des combustibles fossiles

Monsieur Franz Fayot (LSAP) présente la motion sous rubrique, pour les détails exhaustifs de laquelle il est renvoyé au document afférent. Déposée au début du mois de décembre dernier dans le cadre de l'Heure d'actualité consacrée aux résultats de la COP30, cette motion invite le Gouvernement à participer activement à l'élaboration d'un futur traité de non-prolifération des combustibles fossiles. La motion appelle le Gouvernement à soutenir le principe de ce futur traité, en cohérence notamment avec son adhésion à la « Belém Declaration on the Transition Away from Fossil Fuels ». Elle invite en outre le Gouvernement à intensifier les échanges avec les 18 pays actuellement engagés dans les discussions internationales portant sur ce futur traité, dans la perspective d'examiner les modalités d'une éventuelle participation du Luxembourg. Elle préconise également de promouvoir le soutien de l'Union européenne à l'élaboration d'un instrument international contraignant en la matière et de présenter à la Chambre, dans un délai de trois mois, un rapport sur l'avancement des démarches entreprises.

Monsieur Franz Fayot note que les discussions internationales ont consacré la nécessité de s'éloigner des énergies fossiles et qu'une planification de leur abandon progressif s'impose. Il constate également que les délais de mise en œuvre de la transition énergétique se sont avérés trop longs et juge dès lors indispensable d'accompagner la dynamique internationale actuelle. Il rappelle qu'une première étape importante sera la tenue d'une conférence à Santa Marta en Colombie en avril prochain, lors de laquelle seront examinées les modalités de mise en place d'un cadre mondial permettant une sortie coordonnée des énergies fossiles. Il rappelle que 18 États participent déjà aux discussions, aux côtés de 57 villes et collectivités territoriales et du Parlement européen, ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour cette initiative. Il considère que l'engagement du Luxembourg dans ce processus s'inscrirait dans la continuité des orientations politiques nationales, notamment en matière de développement des énergies renouvelables et de décarbonation de l'économie, tout en renforçant la cohérence et la crédibilité de l'action climatique du pays sur la scène internationale. Dans ce contexte, il s'interroge sur la participation du Luxembourg à la conférence de Santa Marta et sur l'opportunité pour le Gouvernement de s'impliquer dans les discussions relatives à l'élaboration de ce traité.

Monsieur le Ministre exprime son accord de principe sur la nécessité, pour la communauté internationale, de sortir des énergies fossiles. Il rappelle qu'à la COP28 à Dubaï, un accord historique a été conclu sur la transition hors des combustibles fossiles. Cet accord, connu sous le nom de « UAE Consensus », a permis de poser les bases d'une approche coordonnée, incluant la prise en compte des responsabilités historiques et des réalités contemporaines, ainsi que de la nécessité d'organiser cette transition de manière socialement soutenable. Monsieur Serge Wilmes souligne toutefois que ces engagements n'ont pas été pleinement intégrés dans le texte final de la COP30 de Belém, ce qu'il regrette. Néanmoins, le cadre de la CCNUCC demeure, selon lui, le plus approprié pour mettre en œuvre les objectifs de sortie des énergies fossiles. Le Luxembourg entend donc continuer à promouvoir cette question au sein des COP, en coopération avec l'Union européenne, afin de garantir un agenda clair pour la sortie des énergies fossiles.

Concernant l'initiative d'un nouveau traité sur la non-prolifération des énergies fossiles, Monsieur le Ministre est d'avis que sa portée serait limitée, puisque seuls 18 États participent pour l'instant aux discussions et que de nombreux États producteurs de pétrole et de gaz ne s'y sont pas engagés. Il rappelle que cette initiative existe depuis 2015, sans avoir réussi à

élargir significativement le nombre de ses participants, même si elle bénéficie du soutien de collectivités locales. Le Luxembourg appuie cependant le principe et participe, en tant que partenaire, à d'autres initiatives internationales comme la « Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA) » ou l'initiative « Transition away from fossil fuels ».

Monsieur le Ministre confirme en outre qu'une conférence est prévue en avril à Santa Marta, en Colombie, où le Luxembourg sera représenté soit par lui-même si son agenda le permet, soit par un haut fonctionnaire. Parallèlement, le conseil informel des ministres européens de l'Environnement à Chypre offrira une nouvelle opportunité d'échanger sur la question.

En conclusion, Monsieur le Ministre indique que, pour l'instant, le Gouvernement souhaite concentrer ses efforts sur le processus de la CCNUCC, jugé plus efficace pour inscrire la sortie des énergies fossiles dans les textes officiels des COP. Il souligne que les discussions se poursuivront avec les pays alliés et les États insulaires déjà engagés dans ces initiatives, dans l'objectif de faire progresser les ambitions climatiques. Enfin, il précise qu'il ne lui est pas possible de s'engager à présenter un rapport dans un délai de trois mois, ni à concentrer tous ses efforts diplomatiques uniquement sur l'élaboration d'un nouveau traité.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) est d'avis que, dans le contexte géopolitique actuel, il est essentiel d'envoyer des signaux clairs en faveur d'une sortie des énergies fossiles. Elle considère donc qu'un engagement public fort est nécessaire. Elle salue la volonté exprimée par Monsieur le Ministre de maintenir le sujet à l'agenda des discussions internationales mais ne partage pas ses arguments consistant à différer une action au motif que le processus serait long ou que le nombre d'États engagés demeurerait limité. Elle estime au contraire qu'une approche prospective s'impose et plaide donc pour que la motion ne soit pas abandonnée, étant donné qu'elle peut contribuer utilement au renforcement du cadre international de lutte contre le changement climatique.

Monsieur Franz Fayot salue la volonté exprimée par Monsieur le Ministre de poursuivre l'accompagnement de la démarche de sortie des énergies fossiles. Il reconnaît que le cadre de la CCNUCC et des COP constitue la voie principale de l'action climatique internationale. Il estime cependant que des initiatives parallèles peuvent utilement compléter ce processus. Il cite à cet égard plusieurs instruments internationaux, comme la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui ont été élaborés en dehors du cadre strict des Nations unies et qui ont néanmoins donné des résultats concrets. Il considère qu'une participation à l'initiative relative à un traité sur la non-prolifération des combustibles fossiles constituerait un signal politique fort et souligne également que la participation de pays voisins, notamment la Belgique et les Pays-Bas, pourrait conférer à une telle démarche une dimension régionale pertinente dans le cadre du Bénélux.

S'agissant des observations formulées à propos du libellé de la motion, Monsieur Franz Fayot indique que le délai de trois mois prévu pour la présentation d'un rapport pourrait être ajusté. Il précise que la motion n'a jamais eu pour objet d'imposer une concentration exclusive des efforts diplomatiques sur cette initiative. Il estime dès lors que le texte pourrait être adapté dans ce contexte, tout en maintenant l'objectif d'un engagement politique clair.

Monsieur Serge Wilmes rappelle l'engagement du Gouvernement en faveur de la sortie des énergies fossiles. Il estime que l'abandon progressif des combustibles fossiles constitue une condition indispensable pour limiter le réchauffement climatique. Il indique que l'engagement du Luxembourg au sein de la BOGA ou de l'initiative « Transition away from fossil fuels », comme mentionné ci-avant, vise notamment à promouvoir l'élaboration, dans le cadre de la CCNUCC, d'une feuille de route et d'un calendrier permettant d'organiser la sortie progressive des énergies fossiles à l'échelle mondiale.

S'agissant de la proposition d'un traité distinct relatif à la non-prolifération des combustibles fossiles, il souligne que cette option ne doit pas être exclue, tout en rappelant que seuls 18 États y participent actuellement, alors que le processus multilatéral des Nations unies rassemble plus de 190 pays. Il considère, dans ce contexte, qu'il apparaît plus efficace à ce stade de concentrer les efforts sur le renforcement du cadre existant de la CCNUCC afin d'aboutir à des engagements contraignants.

Il précise toutefois son intention de poursuivre les échanges avec les États participant à cette initiative, notamment dans le cadre de la coopération Bénélux. Il indique que les discussions qui auront lieu lors du conseil informel des ministres européens de l'Environnement à Chypre, ainsi que lors de la conférence de Santa Marta, devraient permettre d'évaluer avec plus de précision les perspectives d'évolution de l'initiative et d'envisager une coordination des positions, notamment au niveau européen. Il souligne dans ce contexte que l'implication de l'ensemble de l'UE constituerait un objectif souhaitable, tout en reconnaissant que certains États membres pourraient ne pas y adhérer.

En conclusion, il se prononce en faveur du maintien d'une motion ouverte, visant à examiner les différentes options sans préjuger d'un soutien immédiat au futur traité. Il invite dès lors Monsieur Franz Fayot à proposer une adaptation du texte afin de refléter cette approche progressive et de préciser les positions respectives des parties concernées. Il exprime enfin le souhait de privilégier une démarche consensuelle au-delà du clivage majorité-opposition.

À la lumière des observations formulées par Monsieur le Ministre, Monsieur Franz Fayot propose de reformuler sa motion afin de dégager un consensus autour du texte. La Commission marque son accord avec cette façon de procéder.

3. Divers

Madame Joëlle Welfring s'interroge sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du système ETS2 et souhaite obtenir des précisions quant à la position de la Commission européenne concernant le maintien de l'exemption actuellement accordée au Luxembourg. Monsieur le Ministre indique qu'aucune décision définitive n'a encore été prise et que, suite au report du lancement de l'ETS2 de 2027 à 2028, les États membres doivent prendre leur décision au cours de cette année. Il précise que le Gouvernement poursuit actuellement ses analyses et que plusieurs points techniques nécessitent encore des clarifications. Une nouvelle discussion au niveau européen est prévue dans les prochaines semaines, avec l'objectif de pouvoir arrêter une position nationale à l'issue de cette discussion.

Répondant à une autre question de Madame Joëlle Welfring relative à l'évaluation des différents scénarios, Monsieur le Ministre précise que deux options sont envisagées : soit la participation directe au système ETS2, soit le maintien de la taxe CO₂ nationale, qui demeure possible jusqu'en 2030. Il explique que la participation au système européen impliquerait que les recettes issues de la vente des quotas soient d'abord versées au niveau européen avant d'être redistribuées aux États membres selon une clé de répartition. Il souligne toutefois que les simulations réalisées montrent que les recettes globales perçues par le Luxembourg resteraient comparables à celles générées actuellement par la taxe CO₂ nationale. Il relève néanmoins que le mécanisme européen est un système nouveau, dont certains aspects opérationnels nécessitent encore des clarifications. Il insiste enfin sur la nécessité, quel que soit le scénario retenu, de maintenir un niveau de tarification permettant de limiter les effets du *Tanktourismus* et de garantir le respect des objectifs climatiques nationaux.

Monsieur Serge Wilmes souhaite encore répondre à plusieurs questions posées en séance plénière la semaine passée par Madame Joëlle Welfring :

- Concernant les travaux relatifs à la potabilisation des eaux de la Moselle, suite à l'adoption du projet de loi 8511, le SEBES dispose désormais du mandat officiel pour mettre en œuvre ce projet. Des études de faisabilité ont déjà été réalisées. Des concertations sont prévues entre le SEBES, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et l'Administration de la gestion de l'eau, notamment afin de définir la dimension de la future station de traitement ainsi que son raccordement au réseau national existant. Parallèlement, une analyse de l'évolution de la consommation d'eau potable, comparée aux projections établies antérieurement, est en cours.
- S'agissant de la protection des sources, les besoins demeurent importants. Des discussions sont en cours avec les parties prenantes afin de simplifier les procédures, de clarifier les exigences et de mettre en œuvre les mesures de protection de manière plus ciblée. Cette démarche concerne les zones d'habitation, les travaux de terrassement et de forage, ainsi que les activités agricoles, en particulier l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. Dans ce contexte, des travaux sont en cours en vue d'adapter le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 relatif aux mesures administratives dans l'ensemble des zones de protection pour les masses d'eau souterraine ou parties de masses d'eau souterraine servant de ressource à la production d'eau destinée à la consommation humaine.
- En ce qui concerne la stratégie nationale pour l'eau potable, il précise que les travaux se poursuivent autour de plusieurs axes, à savoir la garantie de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, l'utilisation efficiente et durable de la ressource, ainsi que le renforcement de la résilience des infrastructures. Au cours des derniers mois, de nombreuses concertations ont été menées avec les ministères, administrations et acteurs de terrain concernés. Une première version de la stratégie devrait être élaborée au début du mois d'avril. L'objectif poursuivi est une adoption par le Gouvernement au cours du premier semestre de l'année, suivie d'une présentation publique et d'un débat à la Chambre des Députés.

Suite à une demande de précision de Madame Joëlle Welfring, Monsieur le Ministre indique qu'un projet de loi visant à transposer la directive « nitrates » dans la législation nationale sera déposé, dans la mesure du possible, encore avant l'été.

Madame Claire Delcourt (LSAP) se réfère à un article publié dans le *Lëtzebuurger Wort* faisant état d'une contamination de cours d'eau en lien avec des activités menées à l'aéroport. Elle s'interroge sur l'impact environnemental des eaux usées issues des opérations de dégivrage des avions et sollicite des précisions quant aux mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de prévenir et de limiter la pollution des eaux. Monsieur le Ministre indique ne pas être en mesure d'apporter une réponse immédiate, tout en précisant qu'il se renseignera auprès de l'Administration de la gestion de l'eau.

Procès-verbal approuvé et certifié exact